



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
04500

Tél : 04 92 77 43 10
Fax : 04 92 77 40 14
e-mail : mairie@allemagne04.com

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 MARS 2021 A 18h00**

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, C. MERGERIE, V. BANON, E. EXERTIER.
Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, A. MARINIER, C. MILLIER, V. CALEGARI, K PEREIRA, M. MENSANG.

Absent excusé :

Monsieur Patrick ZANUTEL a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Secrétaire de séance : Monsieur Victor BANON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00

Monsieur Claude BOSSU, trésorier, était présent à cette séance.

Délibération N° 09/21

Objet : Adoption du compte de gestion M14 – budget communal et annexe - 2020

Vu le Code des Communes, notamment les articles L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R241-33.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisées par le receveur en poste et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Monsieur Le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020, arrêté comme suit et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement	559 770.46	601 551.61	146 534.00	188 315.15
Investissement	128 979.87	90 189.89	295 348.00	256 558.02
TOTAL BUDGET	688 750.33	691 741.50		444 873.17

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les documents cités ci-dessus.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 10/21

Objet : Adoption du compte administratif M14 – BUDGET COMMUNAL – 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2341-1 à D.2342-12.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Arlette ARNOUX-RAVEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement	559 770.46	601 551.61	146 534.00	188 315.15
Investissement	128 979.87	90 189.89	295 348.00	256 558.02
TOTAL BUDGET	688 750.33	691 741.50		444 873.17

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser :

- **DE VOTER** le compte administratif communal 2020

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 11/21

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alex PIANETTI, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMEN T A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 54 688,02 €		
INVEST	295 348,13 €		-38 789,98 €	0,00 €	-54 688,02 €	201 870,13 €
FONCT	158 277,18 €	0,00	41 781,15 €	Recettes		200 058,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	200 058,33 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200 058,33 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
R001	256 558,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 12/21

Vote des taux d'imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} : DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 51.99 %
- Foncier non-bâti = 65.69 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Article 2 : CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.

Délibération N° 13/21
Vote du Budget Principal 2021

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021.

<u>Section investissement :</u>	Recettes	322 301.97 €
	Dépenses	322 301,97 €

<u>Section fonctionnement :</u>	Recettes	813 658,33€
	Dépenses	643 138,27 €

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire informe que le vote des subventions aux associations aura lieu au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire
Victor BANON



Le Maire
Alex PIANETTI

